

Réunion du conseil municipal du jeudi 7 juillet 2016

Présents :Mmes Garzelli, Claverie, Ms Fort Duffau Dijkstra Kubiak

Excusés : Scaravetti , Dubourdiou, Trintignac Desangles Galisson

Secrétaire : C.Claverie

.....

Le compte rendu du jeudi 26 mai est approuvé

Recensement : en 2017 (du 19 janvier au 18 février) nous allons être recensés ; un agent recenseur passera dans les familles ; cet agent sera choisi parmi des personnes volontaires de la commune ; nous devons aujourd'hui délibérer pour créer ce poste ; l'agent recenseur sera ensuite nommé par le maire parmi les volontaires.

Délibération pour la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur :

Le conseil donne son accord.

Modification des statuts de la CCGA suite à la fusion de Castelnau d'Auzan et Labarrère :

Modification de l'article 1 : La communauté de communes du Grand Armagnac est formée par les communes de :

Ayzieu, Bascous Bretagne d'Armagnac, Campagned'Armagnac, **Castelnau-d'Auzan-Labarrère**, Castexd'Armagnac, Cazaubon, Courrensan, Dému, Eauze Estang, Gondrin, Lannemaignan, Lannepax, Larée, Lias d'Armagnac, Noulens, Marguestau, Mauléon d'Armagnac, Maupas, Monclar d'Armagnac, Panjas, Ramouzens, Réans, Séailles.

Modification de l'article 5 :

Le conseil communautaire est composé de 46 sièges de conseillers communautaires répartis comme suit :

Eauze 12

Cazaubon 5

Castelnau-d'Auzan-Labarrère : 4

Gondrin :3

Estang : 2

Lannepax : 1

Tous les autres 1